

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIS-ORANGIS

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 2 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 2 avril, à 18 h 00, le Conseil municipal de la Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au gymnase Jesse Owens, 3 avenue de l'Aunette 91130 Ris-Orangis, sous la présidence de :

Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne,
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22
Date de convocation du Conseil municipal : le vendredi 26 mars 2021

(Exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Marcus M'boudou, Aurélie Monfils, Gilles Melin, Kykie Basseg, Sofiane Seridji, Souad Medani, Véronique Gauthier, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, José Peres, Zadi Djiedieu, Laurent Stillen*, Claude Stillen*, Isabelle Flandin, Sylvain Perreau

Excusés représentés :

Claudine Cordes à Grégory Gobron, Serge Mercieca à Marcus M'boudou, Loubna Ziani à Zadi Djiedieu

Absents :

Solène Alexandre Borderan

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

*L. Stillen et C. Stillen arrivés à 18 h 06 ont pris part au vote de l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour

LE CONSEIL,

1. **Délibération n°2021/080 : Motion du Conseil municipal en faveur du maintien de la bourse du travail départementale à Evry-Courcouronnes**

LE CONSEIL MUNICIPAL
PAR 19 VOIX POUR
ET 2 ABSTENTIONS
(Laurent Stillen, Claude Stillen)

EMET le vœu du maintien de la bourse du travail départementale à Evry-Courcouronnes.

2. **Délibération n°2020/081 : Vote du Budget Primitif 2021 - Ville**

LE CONSEIL MUNICIPAL
PAR 14 VOIX POUR
ET 2 VOIX CONTRE
(Laurent Stillen, Claude Stillen)
ET 3 ABSTENTIONS
(José Peres, Isabelle Flandin, Sylvain Perreau,
Zadi Djedieu, porteur du pouvoir de Loubna Ziani, a quitté momentanément la séance et n'a pas pris part au vote)

APPROUVE l'équilibre du Budget Primitif 2021 qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

TOTAL DEPENSES :

37 874 211 euros

Chapitre 011 'Charges à caractère général' :	8 883 753 euros
Chapitre 012 'Charges de personnel' :	23 640 000 euros
Chapitre 65 'Autres charges de gestion courante' :	2 134 248 euros
Chapitre 66 'Charges financières' :	610 339 euros
Chapitre 67 'Charges exceptionnelles' :	239 000 euros
Chapitre 68 ' Dotations aux amortis. Bet aux provisions' :	10 000 euros
Chapitre 023 'Virement à la section d'investissement' :	1 568 695 euros
Chapitre 042 'Amortissement des immobilisations' :	788 176 euros

<u>TOTAL RECETTES :</u>	37 874 211 euros
Chapitre 013 'Atténuation de charges' :	384 000 euros
Chapitre 70 'Produits des services' :	2 107 364 euros
Chapitre 73 'Impôts et taxes' :	26 841 310 euros
Chapitre 74 'Dotations et participations' :	7 757 507 euros
Chapitre 75 'Autres produits gestion courante' :	209 479 euros
Chapitre 76 ' Produits financiers' :	40 100 euros
Chapitre 77 'Produits exceptionnels' :	231 630 euros
Chapitre 042 "Travaux en régie" :	302 821 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

TOTAL DEPENSES : **12 936 841 euros**

Chapitre 16 'Remboursement d'emprunts' :	5 020 559 euros
Chapitre 20 'Immobilisations incorporelles' :	478 223 euros
Chapitre 21 'Immobilisations corporelles hors opérations' :	6 467 230 euros
Chapitre 23 Immobilisations en cours	34 670 euros
Chapitre 040 'Travaux en régie' :	302 821 euros
Chapitre 20 'Immobilisations incorporelles' :	
Opérations d'équipements :	75 000 euros

➤ Dont Opérations :

« Création de voies partagées »	50 000 euros
« Construction crèche Confettis2 »	25 000 euros

Chapitre 21 'Immobilisation corporelles' :

Opérations d'équipements :	187 877 euros
----------------------------	----------------------

➤ Dont Opérations :

« Création d'un réseau de fibres optiques multi services »	10 000 euros
« Réhabilitation complexe sportif Stade Gagneux »	177 877 euros

Chapitre 23 'Immobilisations en cours' :
Opérations d'équipements : **370 461 euros**

➤ Dont Opération :
« Création bâtiment pour le RAM2 » **370 461 euros**

TOTAL RECETTES **12 936 841 euros**

Chapitre 10 'Dotations Fonds divers Réserves' : 1 400 000 euros
Chapitre 13 'Subventions d'investissement' : 1 348 470 euros
Chapitre 16 'Emprunts et dettes assimilées' : 4 800 000 euros
Chapitre 165 'Dépôts et cautionnements reçus' 1 500 euros
Chapitre 024 'Cessions immobilières' 3 030 000 euros
Chapitre 040 'Amortissement des immobilisations' : 788 176 euros
Chapitre 021 'Virement de la section de fonctionnement' : 1 568 695 euros

ADOpte le Budget Primitif 2021 et ses annexes.

PRECISE que le budget a été voté par chapitre conformément à l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.

PRECISE qu'est annexée au Budget Primitif une présentation brève et synthétique conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3. Délibération n°2020/082 : Vote des taux des contributions directes

LE CONSEIL MUNICIPAL
PAR 19 VOIX POUR
ET 2 VOIX CONTRE
(Laurent Stillen, Claude Stillen)

DECIDE de fixer les taux des taxes directes de la manière suivante :

Taxe foncier bâti : 39,11 %
Taxe foncier non bâti : 112,59 %

4. Délibération n°2020/083 : Imputation en investissement de biens meubles inférieurs à 500 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

DECIDE d'adopter la liste figurant en annexe correspondant aux biens meubles ayant pour vocation à compléter le contenu des rubriques de la liste réglementaire permettant à l'ordonnateur d'inscrire s'il le souhaite en section d'investissement les biens meubles référencés.

5. Délibération n°2020/084 : Budget Primitif 2021- Ville- Vote des Subventions

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'accorder conformément aux sommes inscrites au budget primitif 2021 de la ville, en section de fonctionnement, les subventions aux associations et organismes suivants.

PRECISE que le vote s'est effectué par fonction et sous fonction.

Les votes sont précisés ci-dessous :

- **Fonction 0 - Sous fonction 020 - article 6574 :** 60 000 euros
- Association Culturelle du Personnel Communal (ACPC) : 60 000 euros

ADOpte PAR 19 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Laurent Stillen, Claude Stillen)

- **Fonction 0 - Sous fonction 025 - article 6574 :** 51 150 euros

'Subventions associations locales' 51 150 euros

- AFNORA : 850 euros
- Amicale Philatélique : 800 euros
- Amicale Philatélique : projet 600 euros
- ARPA : 12 000 euros
- RRPC : 2 500 euros
- Association Rissoise d'Aquariophilie : 1 300 euros
- CEDER : 6 100 euros
- D.P.M. : 6 000 euros
- FNACA : 750 euros
- Harkis : 750 euros
- Rail 91 : 750 euros
- Rail 91 : projet 600 euros
- UNC/AFN/soldat de France : 750 euros
- Amicale des marins 150 euros
- Renaissance et Culture 500 euros
- Citoyens Agités 1 500 euros
- L'attribut 12 000 euros
- L'attribut : projet 2 000 euros
- SPA Chamarande 1 250 euros

ADOPTE PAR 19 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Laurent Stillen, Claude Stillen)

Concernant l'association *Citoyens agités*, S. Medani ne prend pas part au vote en raison des fonctions qu'elle y exerce, **soit 18 voix Pour et 2 Abstentions**

Concernant l'association *L'attribut*, S. Van Waerbeke ne prend pas part au vote en raison des fonctions qu'il y exerce, **soit 18 voix Pour et 2 Abstentions**

• **Fonction 2 - Sous fonction 20 - article 6574 :** **33 372 euros**

<u>'Subventions associations scolaires'</u>	32 700 euros
• Une chance pour réussir à l'école :	13 000 euros
• Association TEMPO	11 000 euros
• Association OASIS	300 euros
• Planète Sciences : projet	8 000 euros
• Association des Parents des Fauvettes de Ris-Orangis :	400 euros

• **Coopérative des écoles classes de découvertes :** **672 euros**

• Ordener Elémentaire :	64 euros
• Orangis Elémentaire :	80 euros
• Boulesteix Elémentaire :	96 euros
• Guerton Elémentaire :	64 euros
• Ferme du Temple Elémentaire :	144 euros
• Moulin à vent Elémentaire :	160 euros
• Derrida :	64 euros

ADOPTE A L'UNANIMITE

• **Fonction 3 - Sous fonction 30 - article 6574 :** **1 850 euros**

<u>'Subventions associations locales'</u> :	
• Solidarité Echanges Internationaux :	1 350 euros
• Le coq à l'âne :	500 euros

ADOPTE A L'UNANIMITE

• **Fonction 3 - Sous fonction 33 - article 6574 :** **39 875 euros**

'Subventions action culturelle'

• Maison des Jeunes et de la Culture :	33 125 euros
• Guides et scouts de France :	2 500 euros
• Brod'Rissoise :	250 euros
• Larue et Compagnie :	4 000 euros

ADOPTE PAR 19 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Laurent Stillen, Claude Stillen)

Concernant la *Maison des Jeunes et de la Culture*, S. Medani ne prend pas part au vote en raison des fonctions qu'elle y exerce, **soit 18 voix Pour et 2 Abstentions**

• Fonction 3 - Sous fonction 311 - article 6574 :	9 150 euros
<u>'Subventions associations locales'</u>	
• Union Musicale de Ris-Orangis :	4 000 euros
• Union Musicale de Ris-Orangis : projet	850 euros
• Cousins et Voisins :	1 300 euros
• La Philharmonie de Paris (DEMOS) :	3 000 euros

ADOPTE A L'UNANIMITE

• Fonction 3 - Sous fonction 312 - article 6574 :	2 100 euros
<u>'Subventions associations locales'</u>	
• Ambiance Stimulation Artistique :	1 600 euros
• La Ruche de Ris :	500 euros

ADOPTE A L'UNANIMITE

• Fonction 3 - Sous fonction 324 - article 6574 :	3 900 euros
<u>'Subventions associations locales'</u>	
• G.R.H.L. :	3 900 euros

ADOPTE A L'UNANIMITE

• Fonction 4 - Sous fonction 40 - article 6574 :	6 200 euros
<u>'Subventions sportives'</u>	
6 200 euros	
• Club bouliste du Plateau (CBPRO) :	100 euros
• Association pêche et pisciculture – AAPPMA :	400 euros
• UNSS CES A. Camus :	2 000 euros
• UNSS CES J. Lurçat :	1 300 euros
• Rando Ris :	400 euros
• Enjoy & moov'ens :	250 euros
• 1.2.3 Zumba :	650 euros
• Bretteur d'Orangis	300 euros
• Y.E.D – Yoga Energie Détente :	300 euros

- Mini Racing Team : 500 euros

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Fonction 4 - Sous fonction 422 - article 6574 :** 150 euros
'Autres subventions jeunesse - formation'
- Prévention Routière : 150 euros

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Fonction 5 - Sous fonction 512 - article 6574 :** 1 300 euros
'Subventions d'entraide' 1 300 euros
- Aides : 500 euros
- Ligue contre le cancer : 400 euros
- Oppelia Essonne : 400 euros

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Fonction 5 - Sous fonction 520 - article 657362 :** 607 277 euros
- Subventions C.C.A.S. : 607 277 euros

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour le C.C.A.S., G. Gobron pour le compte de C. Cordes et S. Van Waerbeke ne prennent pas part au vote en raison des fonctions qu'ils y exercent

- **Fonction 5 - Sous fonction 520 - article 6574 :** 11 200 euros
'Subventions d'intégration' 10 000 euros
- Génération Femmes rissoises : 10 000 euros
- 'Subventions vie des quartiers' 1 200 euros
- AMVERO : 1 200 euros

ADOPTE PAR 19 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE (Laurent Stillen, Claude Stillen)

- **Fonction 5 - Sous fonction 523 - article 6574 :** 3 400 euros
'Subventions associations d'entraide'
- Solidarités Nouvelles pour le Logement Essonne : 1 800 euros
- Association des locataires HLM de Ris-Orangis : 1 600 euros

ADOPTE PAR 19 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE (Laurent Stillen, Claude Stillen)

- **Fonction 6 - Sous fonction 61 - article 6574 :** **1 000 euros**
'Subventions associations d'entraide'
- Echanges et Loisirs : **1 000 euros**

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Fonction 8 - Sous fonction 823 - article 6574 :** **8 000 euros**
'Cadre de vie et environnement'
- Association Jardins Familiaux : **8 000 euros**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour l'association *Les Jardins Familiaux*, G. Melin ne prend pas part au vote en raison des fonctions qu'il y exerce

- **Fonction 9 - Sous fonction 90 - article 6574 :** **55 000 euros**
'Subventions associations d'insertion professionnelle'
- Association l'Atelier : **55 000 euros**

ADOPTE PAR 18 VOIX POUR et 2 ABSECTIONS (Laurent Stillen, Claude Stillen)

Pour l'association *l'Atelier*, N. Fené ne prend pas part au vote en raison des fonctions qu'il y exerce

PRECISE que le versement de la subvention est conditionné par la remise des comptes de l'exercice précédent.

AUTORISE la signature de tout document relatif au versement de ces subventions.

6. Délibération n°2020/085 : Information au Conseil municipal sur la politique en matière d'emprunts

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE de la présentation dans le cadre du vote du budget primitif 2021 du rapport, annexé à la présente délibération, concernant la politique d'endettement de la Ville de Ris-Orangis.

7. Délibération n°2020/086 : Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement relative à la réhabilitation de la place des fêtes et des voiries Rigny, Fondation Dranem, Talhouet et Impasse M. Thérèse

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

DECIDE de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) mentionnées dans la délibération du Conseil municipal n°2020/153 en date du 9 juillet 2020, tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

AP n° 2020- 01	Dépenses	Période	Autorisation de programme	Crédits de paiement		
				2020	2021	2022
	Réhabilitation de la place des fêtes et des voiries Rigny, Fondation Dranem, Talhouet et Impasse M. Thérèse	2020- 2021	3 350 000	1 056 787	1 836 260	456 953

DIT que les montants de l'AP/CP seront ajustés en fonction des besoins financiers réels et de l'avancement physique des opérations concernées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents pour l'exécution de la présente délibération.

8. Délibération n°2020/087 : Vote des subventions aux associations participant à l'encadrement des activités éducatives

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

DECIDE d'accorder ces subventions aux associations suivantes :

Associations	
ACCES (judo, multisport)	1 050€
CHAPITEAU D'ADRIENNE (cirque)	975€
ART ATTITUDE (arts plastiques)	1 600€
AVSA (poney)	1 400€
PROVELO 91	1 450€
HAPPY ENGLISH	1 800€
LES CINOCHEs	1 300€

PRECISE que ces sommes seront versées au fur et à mesure de l'exécution des activités proposées par les associations.

PRECISE que le mandatement de ces subventions s'effectuera sur les crédits inscrits sur le budget de l'exercice 2021 Article 6574.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document subséquent.

9. Délibération n°2020/088 : Actualisation du tableau des effectifs

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

DECIDE de créer les postes suivants :

Catégorie C

Création de postes :

- 2 postes adjoints techniques à Temps Non Complet de 25h00
- 1 poste adjoint technique à Temps Non Complet de 29h00
- 1 poste adjoint animation à Temps Complet
- 1 poste agent de maîtrise à Temps Complet
- 1 poste adjoint animation principal de 1ère classe

Suppression de postes :

- 1 poste adjoint administratif à mi-temps

Catégorie B

Suppression de poste :

- 1 poste de rédacteur à Temps complet

PRECISE que quatre postes de direction constituant des emplois fonctionnels sont inscrits au tableau des effectifs

A titre informatif, ces emplois fonctionnels se déclinent actuellement selon la répartition suivante :

- 1 Poste dédié à la Direction Générale des services
- 1 Poste de Direction générale Adjointe « Services à la population »
- 1 Poste de Direction générale Adjointe « Administration générale »
- 1 Poste de Direction générale Adjointe « Ressources et logistique »

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année en cours et suivants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 57.

Stéphane RAFFALLI
Maire de Ris-Orangis,
Conseiller départemental de l'Essonne



